



CSEE de SCE des 14, 15 et 16 décembre 2022

CGT SCE

Ce compte-rendu ne vise pas l'exhaustivité, il est le point de vue de la CGT SCE. Nous n'y rapportons que les points qui nous semblent les plus importants.

Les documents disponibles sur le PLAZZA sont des documents internes à Orange et ne doivent pas être diffusés.

Points abordés dans ce compte rendu :

- **Orientations Formation 2023**
- **Information / consultation sur le bloc 3 relatif à la politique sociale de l'établissement SCE**
 - o **Information relative au plan de développement des compétences 2023**
 - o **Recueil d'avis**
- **Points de fonctionnement : augmentation de la subvention et du plafond des Ticket Restaurants à partir de 2023**
- **Information/Consultation sur le projet de déménagement des salariés DGC/DAV, DGC/DCI et CMI/OBS IT du site d'Orange Stadium à Saint Denis vers le site de Cœur Défense à Courbevoie**
- **Information sur les travaux préparatoires de l'entreprise pour anticiper et répondre à une coupure temporaire d'électricité (délestage) qui pourrait être ponctuellement décidée par les pouvoirs publics en cas de pic de consommation électrique**
- **Information sur le Plan Schéma Directeur Immobilier 2023**
- **Information/Consultation relative au recrutement du Docteur Claudia SANDULESCU pour le SPST d'Orange Stadium**
- **Information/Consultation sur le PAPRIPACT 2023 pour SCE**
- **Information/Consultation relative à la mise à jour du DUERP SCE pour 2022**

Orientations Formation 2023

De grandes ambitions ... avec très peu de moyens c'est en peu de mots la façon dont nous pouvons résumer ce plan de formation 2023. Que dire de plus qu'avec 21 heures de formation par salarié en moyenne l'objectif risque d'être difficile à atteindre !

Le document présenté : <https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2240784-2-2356263/Pt%20.%20Document%20Orientations%20Formation%202023.pdf>

Information / consultation sur le bloc 3 relatif à la politique sociale de l'établissement SCE

- o **Information relative au plan de développement des compétences 2023**
- o **Recueil d'avis**

La présentation de ce point sur la formation clos l'exercice annuel de présentation de la « politique sociale de [...] SCE »

La CGT a fait la déclaration suivante :

« Sur le sujet de la formation : On constate une fois de plus un écart entre les ambitions fortes et les actions faibles mises en place. Nous craignons fort que les 3 jours de formations (objectif de formation 2023 par salarié) soient un peu faibles pour faire la révolution des métiers que l'entreprise envisage pour faire face aux « défis » à venir.

Sur les autres sujets du bloc 3 c'est malheureusement le même triste constat que les années précédentes avec des reculs sur presque tous les points :



CSEE de SCE des 14, 15 et 16 décembre 2022

CGT SCE

- *GEPP¹ : Accélération de la décroissance des effectifs avec des embauches presque insignifiantes : ce qui va encore très probablement aggraver la situation de la surcharge de travail dans la plupart des équipes.*
- *Egalité H/F à la peine ...*

La seule petite lueur dans la nuit vient de l'accroissement des embauches de salariés en situation de handicap grâce au travail des personnes impliquées et malgré les faibles moyens dont ils bénéficient. »

Documents disponibles ici :

- Plan de formation 2023 : <https://plazza.orange.com/servlet/jiveServlet/download/2240784-2-2356262/Pt%20Document%20Plan%20de%20Formation%202023.pdf>
- Rapport global commission « emploi² » : <https://plazza.orange.com/servlet/jiveServlet/download/2240784-2-2356259/Bloc%203%20rapport%20global%20de%20la%20Commission%20EFEP%20d%C3%A9c.22.pdf>
- Rapport GEPP de la commission « emploi » : <https://plazza.orange.com/servlet/jiveServlet/download/2240784-2-2356258/Bloc%203%20rapport%20GEPP%20de%20la%20Commission%20EFEP%20d%C3%A9c.22.pdf>
- Rapport « formation » de la commission « emploi » : <https://plazza.orange.com/servlet/jiveServlet/download/2240784-2-2356257/Bloc%203%20rapport%20formation%20de%20la%20Commission%20EFEP%20d%C3%A9c.22.pdf>
- Rapport global de la commission « emploi » : <https://plazza.orange.com/servlet/jiveServlet/download/2240784-2-2356259/Bloc%203%20rapport%20global%20de%20la%20Commission%20EFEP%20d%C3%A9c.22.pdf>

Retrouvez tous les documents relatifs à ce CSEE ici : <https://plazza.orange.com/docs/DOC-2240784?sr=stream>

Points de fonctionnement : augmentation de la subvention et du plafond des Ticket Restaurants à partir de 2023

La subvention et le montant du ticket restaurant va être revu à la hausse à partir de janvier 2023 : <https://plazza.orange.com/servlet/jiveServlet/download/2240784-3-2357424/subvention%20et%20montant%20TR%20en%202023%20-%202%20options%20propos%C3%A9es.pdf>

Il a été voté une subvention de 6.5€ par ticket pour une valeur faciale de 11€ soit 4.5€ de participation du salarié.

La CGT a voté POUR mais a souligné que la politique de ticket restaurant n'exonérait pas le syndicat majoritaire d'organiser une restauration collective de qualité et abordable sur chaque site et que la meilleure solution pour cela est l'adhésion à la restauration mutualisée d'Orange. Nous avons aussi rappelé à la direction la responsabilité qu'elle avait également sur la question en lui demandant de prendre à sa charge les droits d'entrée dans les RIE auxquels les salariés de SCE accèdent.

¹ GEPP : Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (c'est ce qui remplace la GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) : changement de dénomination ... sans apport constaté !

² Commission « emploi » de son petit nom commission EFEP (Emploi, Formation, Egalité Professionnelle)



CSEE de SCE des 14, 15 et 16 décembre 2022

CGT SCE

Information/Consultation sur le projet de déménagement des salariés DGC/DAV, DGC/DCI et CMI/OBS IT du site d'Orange Stadium à Saint Denis vers le site de Cœur Défense à Courbevoie

Un déménagement dans lequel une grande partie des salariés ne se retrouve pas et qui va briser des collectifs existants.

La direction met en place son projet (avec de micro ajustements) au mépris de l'avis des salariés et de leurs représentants ... comme d'habitude pourrait-on dire !

Doc présenté sur les derniers ajustements apportés : <https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2240784-3-2356246/Ajustements%20-%20Mouvements%20intra%20sites%20eu%20sein%20de%20Coeur%20D%C3%A9fense.pdf>

Vote d'une **résolution** valant avis négatif sur ce projet : <https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2240784-3-2356267/R%C3%A9solution%20CSEE%20SCE%20D%C3%A9m%C3%A9nagement%20Coeur%20D%C3%A9fense%2015.12.2022.pdf>

Information sur les travaux préparatoires de l'entreprise pour anticiper et répondre à une coupure temporaire d'électricité (délestage) qui pourrait être ponctuellement décidée par les pouvoirs publics en cas de pic de consommation électrique

Rien de bien nouveau sous le soleil ... la présentation reprend des éléments déjà présentés par ailleurs.

La probabilité de coupures s'éloignant, la leçon à retenir c'est qu'Orange ne peut pas maintenir ses antennes mobiles en fonction plus de 10 à 20 minutes après une coupure de courant ... dommage pour la gestion des situations d'urgences. C'est juste une question de moyens qu'Orange ne veut pas mettre sur la table pour assurer l'accès à son réseau. En effet, le cout de la mesure de mettre des batteries plus puissantes permettant de tenir 2 heures en cas de coupure a été estimé à 1 milliard d'€ par Orange ... après, tout cela ne représente que la moitié des dividendes que verse Orange par an. Entre la sécurité des usagers et celle des gros actionnaires, Orange a choisi son camp ! Comme il est loin le service public ...

Présentation : <https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2240784-3-2356265/Pt%207.%20D%C3%A9lestage%20C3%A9lectrique%20travaux%20pr%C3%A9paratoires%20d%C3%A9cembre%202022%20CSE%20SCE.pdf>

Kit manager : <https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2240784-3-2356264/Pt%207.%20bis%20Annexe%20Kit%20manager%20-%20d%C3%A9lestage%20du%2001.12.22.pdf>

Information sur le Plan Schéma Directeur Immobilier 2023

« Toujours plus de la même chose donnant toujours plus du même résultat » disait le Sage. Appliqué à l'immobilier d'Orange SCE cela donne : toujours plus de flex-office va dégrader encore plus les conditions de travail, encourager les salariés à télétravailler et renforcer l'isolement. Evidement tout cela est fait avec un bon coup de peinture verte sur l'efficacité énergétique des bâtiments et avec toujours le même argument que les bâtiments sont sous occupés depuis l' « après » COVID ... pas sûr que d'entasser les salariés comme des sardines au fond de leurs boites³ soit le meilleur moyen de les faire revenir au bureau.

³<https://www.youtube.com/watch?v=AYApbE7Umys>



CSEE de SCE des 14, 15 et 16 décembre 2022

CGT SCE

Mais la vraie raison est ailleurs : les 500 millions d'€ d'économie qu'Orange veut faire au niveau du groupe (dont 9,1 millions d'€ pour OBS) avec l'application du plan Scale-Up! Tous les projets immobiliers sont orientés vers cet objectif.

Doc présenté : <https://plazza.orange.com/servlet/jiveServlet/download/2240784-3-2356266/Pt%208.%20Sch%C3%A9ma%20Directeur%20Immobilier%202023%20-%20SCE.pdf>

Information/Consultation relative au recrutement du Docteur Claudia SANDULESCU pour le SPST d'Orange Stadium

Recrutement d'une médecin et d'une infirmière qui étaient attendues depuis longtemps sur le site de Stadium.

Le CSEE s'est prononcé favorablement à l'unanimité.

Information/Consultation sur le PAPERIPACT 2023 pour SCE

Le CSEE a soulevé deux alertes majeures pour SCE :

- La charge de travail croissante notamment due aux départs en TPS et leurs non-remplacements.
- Les transferts d'activités vers la sous-traitance et/ou l'off-shore qui complexifient et dégradent le travail au quotidien des équipes.

La réponse de la direction est de « noyer le poisson » et de ne prendre aucun engagement !

Intervention de la CGT :

« Comme cela a été dit cela craque de partout et il y a un vrai sujet sur la charge de travail notamment en lien avec les départs non remplacés.

Il a effectivement comme cela a été souligné un manque de transparence sur les transferts d'activités vers les MSC comme vers la sous-traitance. Cela crée de plus en plus de difficultés opérationnelles.

Par rapport au travail du cabinet STIMULUS⁴ il ne faut pas qu'il y ait de barrière à ses préconisations : par exemple il ne faut pas mettre de barrière à la préconisation d'embauches externes en nombre si cela devait se produire ! Il faut la plus grande transparence sur cette expertise.

Sur le sujet des projets immobiliers : il est impératif de consulter les salariés et de faire appel à des expertises externes notamment s'il y a passage en flex-office (autrement appelé « environnement dynamique » par la direction).

Sur un sujet qui pourrait sembler anecdotique mais qui ne l'est pas car il est plus symptomatique qu'anecdotique c'est la question de la formation des SST⁵ qui est un facteur non négligeable de prévention dans et hors de l'entreprise.

***Diapo 46** : ce dont [la CGT] ne se doutait pas, c'est le si faible coût de la formation (165€ par personne formée à la SST). C'est d'autant plus grave de ne pas mettre en place ce type d'action alors qu'elle coûte aussi peu cher ! Allez-vous enfin (re)proposer des formations SST à l'ensemble des salariés ? [Réponse de la direction : Non ce n'est pas prévu comme cela a déjà été dit].*

[La CGT] en profite aussi pour renouveler [sa] demande déjà effectuée à au moins deux reprises d'avoir une explication sur la hausse (de plus de 30%) des arrêts de travail de longue durée (supérieur à 3 mois) en 2021 et de savoir s'il y a une action spécifique qui a été mise en place et sinon si une action va être mise en place ? [Pas de réponse de la direction à cette question] »

Doc présenté succinctement par la direction : <https://plazza.orange.com/servlet/jiveServlet/download/2240784-3-2356269/2.%20PAPERIPACT%20Global%20SCE%202023%20-%20CSEE%20SCE%204%20C3%A9tembre%202022.pdf>

⁴ Cabinet qui va intervenir pour faire une étude sur la charge de travail sur le périmètre SCE.

⁵ SST : Secouriste Sauveteur du Travail



CSEE de SCE des 14, 15 et 16 décembre 2022

CGT SCE

Les élus CFE-CGC ont voté un incompréhensible (compte tenu de la dégradation accélérée des conditions de travail à SCE) avis favorable à ce Papriact : <https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2240784-3-2356274/R%C3%A9solution%20CSEE%20SCE%20PAPRIACT%202023%2016.12.2022.pdf>

La CGT s'est associée à la déclaration suivante :

« Les élus CFDT, CGT et FO Com reconnaissent le travail de cartographie des risques et le travail en cours sur l'amélioration des métriques de risques tel que la charge de travail effectué notamment par l'équipe de préventeur.

Cependant:

- *Le Papriact de SCE n'a pas d'indicateur de « résultat de mesures de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels » contrairement à ce que demande le nouvel article L. 4121-3-1 du code du travail.*
- *Le Papriact ne propose pas de prévention primaire, contrairement à l'accord sur « l'évaluation et la prévention des risques liés aux risques psycho-sociaux au travail ».*

Le Papriact tel qu'il est défini aujourd'hui à SCE n'est pas un outil de prévention des risques professionnels.

On sait qu'il existe des méthodes de « green washing » maintenant documentées :

- *Le green washing permet de faire croire qu'une entreprise est vertueuse sur les aspects environnementaux et sociétaux alors qu'elle ne l'est pas*
- *voire le green washing permet de cacher les effets néfastes sur l'environnement et le social, comme le montre l'utilisation des outils de notation sociale de l'entreprise en charge de maison de retraite Orpea, à ce titre le Papriact de SCE nous apparaît comme un outil de « QVT washing » :*

Nous demandons sa mise à jour rapide afin que notre Papriact à SCE respecte les accords d'entreprise, la loi, et peut être le plus important : que notre Papriact respecte enfin l'esprit de la loi, c'est-à-dire un outil au service de la santé des salariés.

À ce titre, nous ne pouvons pas voter pour cette résolution qui donne un avis favorable au Papriact. »

Pour la CGT, nous avons ajouté qu'elle ne pouvait pas s'associer à un vote positif mais que nous nous associons aux recommandations de la résolution proposée par la CFE-CGC (qui devait en toute logique conduire à un avis défavorable !) et avons donc décidé de ne pas nous abstenir sur cette résolution ni voter contre des recommandations qui nous semblent justes et avons décidé à l'instar de la CFDT et FO Com de **ne pas prendre part au vote.**

Information/Consultation relative à la mise à jour du DUERP SCE pour 2022

Un DUERP bien insuffisant et où la direction refuse d'intégrer les nouveaux risques par exemple le passage massif en flex-office.

La résolution valant avis négatif votée à l'unanimité des élus : <https://plazza.orange.com/servlet/JiveServlet/download/2240784-3-2356273/R%C3%A9solution%20CSEE%20SCE%20DUERP%2016.12.2022.pdf>



CSEE de SCE des 14, 15 et 16 décembre 2022

CGT SCE

Prochain CSEE Ordinaire de SCE les 25, 26 et 27 janvier 2023

Nous vous souhaitons à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.